

# LE PUBLICISTE.

DECADI 30 Pluviôse, an VII.

18 Feb 1799



Détails circonstanciés de la première entrevue du roi de Sardaigne avec le pape. — Vote du gouvernement provisoire du Piémont pour la réunion de ce pays à la république française. — Continuation des préparatifs militaires dans les états autrichiens. — Débats du parlement d'Irlande sur le projet de réunion. — Arrivée à la Rochelle de plusieurs ex-députés qui se rendent à Oleron.

## ITALIE.

Florence, le 9 pluviôse.

Le grand duc, après s'être rétabli d'une incommodité passagère qui l'a retenu quelques jours, est allé faire une visite au roi de Sardaigne & à toute sa famille.

Sa majesté, ainsi que les princes, ne sont cependant jusqu'ici venus de la ville que sous le plus stricte incognito, & n'ont pas paru à la cour. Le roi étoit accompagné de son seul secrétaire intime Balbo, lorsqu'il est allé voir notre célèbre galerie. Les princes ses frères ont été vus au théâtre & aux courses de masques qui ont eu lieu dans les derniers jours du carnaval.

Voici, au surplus, les détails circonstanciés de la première entrevue du roi de Sardaigne avec le pape.

Lorsqu'il eut manifesté le désir de voir sa sainteté, l'officier français qui l'a accompagné depuis Turin, & qui ne l'a pas encore quitté, fixa l'heure & le jour auxquels cette visite auroit lieu, & elle fut convenue pour le 4 pluviôse. Dans la matinée de ce jour, le roi & la reine se rendirent en voiture de Poggio-Imperiale à la Chartrouse, mais toujours accompagnés de l'officier français. Le pape, informé de leur arrivée, alla au-devant d'eux, soutenu par deux personnes. A peine eût-il paru dans l'appartement où étoient le roi & la reine, que ceux-ci se jetèrent à genoux & se prosternèrent en baisant les pieds du pape, qui les fit relever promptement & les conduisit dans la chambre voisine. Le roi, en s'adressant au pape, lui dit que ses malheurs, grâces à la divine providence, étoient considérablement soulagés par la consolation qu'il éprouvoit en le visitant, & qu'il priait sa sainteté de ne lui refuser aucuns des secours spirituels qui étoient en son pouvoir, pour le mettre en état de persévérer dans une parfaite résignation à la volonté divine; enfin, il lui demanda une absolution *in articulo mortis*. Le pape, en lui accordant tout ce qu'il demandoit, lui répondit de la manière la plus affectueuse, & lui offrit comme motifs de consolation, l'exemple de sa propre situation. Ils restèrent ensuite pendant l'espace de 40 minutes dans un entretien intime auquel la reine prit également part; & lorsqu'il cessa, les personnes de la suite furent admises au baisement des pieds. On offrit aussi à l'officier français d'entrer pour voir le pape, si cela pouvoit lui faire plaisir. Mais il répondit qu'il s'en dispenseroit, parce qu'il avoit tout lieu de croire que la vue de l'uniforme qu'il portoit ne seroit pas agréable à Pie VI.

Turin, le 22 pluviôse.

Notre gouvernement provisoire vient de voter la réu-

nion du Piémont à la république française; & la municipalité de cette ville a aussi-tôt unanimement acquiescé à ce vœu; mais l'un & l'autre desirent formellement que cette réunion soit *intégrale*, & par conséquent qu'aucun des projets sur le morcellement du Piémont, en faveur de qui que ce soit, ne se réalise.

## AUTRICHE.

De Vienne, le 11 pluviôse.

On attendoit hier ici une division de troupes russes de 4 mille hommes, destinées pour l'Italie; mais il a été décidé, dit-on, que ces troupes resteroient dans nos environs jusqu'au printemps prochain. Leur quartier-général sera établi à Kloster-Neubourg.

On assure que le marquis de G. illo a été nommé ambassadeur extraordinaire de S. M. sicilienne près notre cour. Il arrivera ici dans quelques jours.

Du 14. — Les préparatifs de guerre se continuent ici avec la plus grande activité, afin d'être prêt à tout événement. Tous les régiments de la Moravie & de la Bohême doivent se rendre sur le Lech. L'archiduc Charles commandera cette armée; celle du Tyrol sera sous les ordres de Bellegarde. Le général de Hotz aura le commandement des troupes qui se trouvent dans le pays des Grisons. On dit aussi que le général Melas commandera en Italie.

## IRLANDE.

Dublin, le 8 pluviôse.

Chambre des communes.

La discussion a roulé sur ce paragraphe du discours du vice-roi où il invite le parlement d'Irlande « à prendre en considération les moyens les plus propres à assurer la force commune de l'Empire ».

M. Ponsonby déclare, 1<sup>o</sup>. que le parlement d'Irlande n'est pas compétent pour prononcer sur cette question qui est entièrement du ressort de la volonté nationale; 2<sup>o</sup>. que ce projet est réellement pour l'Irlande la conception la plus désastreuse qui soit jamais sortie du cabinet britannique; de ce cabinet, « qui, depuis sept siècles (dit-il) tient cette île infortunée en état de famine, & qui flétrit pour elle tous les avantages que l'être des êtres lui a accordés ».

Ici l'orateur s'étend sur l'histoire de la malveillance & de la jalousie anglaises, relativement à l'Irlande, & démontre, toutes les lois relatives à la main, que le but constant du cabinet de Saint-James avoit été d'entraver & d'entraver, autant que possible, l'industrie, le commerce & tout genre de prospérité en Irlande; & c'est en de pareilles mains qu'on voudroit aujourd'hui remettre nos destinées ».

M. Lee ne peut croire que le ministre britannique ait jamais osé concevoir un projet de ce genre, s'il ne se flattoit de pouvoir le soutenir par la force des armes. Mais, sous ce rapport, il se trompe. L'Irlande *unanime* ne se laissera pas subjugué. Les 260 mille hommes du ministre ne suffiront pas pour exécuter son projet.

M. Barington envisageant la question, comme une mesure d'avilissement national, se livre tout entier aux sentiments de la plus violente indignation; aussi est-il fréquemment rappelé à l'ordre. Il s'indigne sur-tout de la lâcheté des auteurs du projet.



pas eu, du moins, le front de proposer la question hardiment, & dans des termes clairs & précis : contrebandiers politiques, ils ont voulu la faire passer à la dérobée, en insérant dans le discours du vice-roi un passage équivoque, dont ils auroient ensuite tiré avantage, si le parlement se contentoit de répondre au lord-lieutenant par une adresse ordinaire. Et qui voit-on d'ailleurs, à la tête de tout ce tripotage ? Un enfant bouffi d'insolence (le lord Castlereagh, secrétaire d'état, très-jeune encore).

Tout le reste du discours de M. Barrington est tout aussi direct & clair. On y voit un homme fortement pénétré d'indignation, & qui pleure de rage, dit-il, d'avoir été si long-tems dupe du gouvernement le plus perfide de l'univers.

Enfin, M. Plunket s'éleve aussi avec autant de force contre la perfidie d'un cabinet étranger qui, non content, depuis des siècles, d'avoir opprimé l'Irlande comme colonie, veut aujourd'hui l'attacher à son char pour l'écraser comme esclave.

Et pour l'accomplir cet acte de perfidie, & pour mieux tromper le peuple de l'Irlande, on a choisi pour vice-roi un vieux soldat, que l'on n'auroit point cru versé dans le manège des intrigues politiques (Cornwallis); on lui a donné pour secrétaire d'état un jeune enfant (Castlereagh), dont l'ame neuve sembloit répondre de la pureté de ses intentions. Eh bien ! sous de pareils auspices, nous avons cependant vu mettre en œuvre tout ce que la corruption la plus déhontée & les intrigues les plus viles ont pu imaginer de plus coupable.

Le lord Castlereagh a presque seul répondu du côté ministériel. Il s'est principalement attaché à démontrer tous les avantages qui devoient résulter de l'union législative des deux pays.

A minuit & demie, on a mis aux voix l'amendement relatif à la partie de l'adresse qui faisoit ici une allusion indirecte au projet d'union.

Pour l'amendement. . . . . 105 voix  
Contre. . . . . 106  
Ainsi, à la première séance, l'adresse a passé à la majorité d'une voix.

Mais le surlendemain, 5 pluviôse, lorsqu'on a relu l'adresse, sir Laurent Parsons s'est levé avec la ferme résolution, dit-il, de s'opposer dès le premier pas, à cette partie de l'adresse qui sembloit entraîner l'union législative avec la Grande-Bretagne. Il a développé à ce sujet, les puissans motifs qui devoient engager le parlement d'Irlande à rejeter, de suite, tout ce qui tenoit à ce projet, & a rappelé aux membres qui n'avoient pas peut-être assez réfléchi à leur premier vote, que le gouvernement ne manquera pas d'en profiter comme d'une sanction donnée, d'avance, au projet d'union.

En vain le lord Castlereagh a protesté que l'adhésion à l'adresse ne préjugeoit en rien la question de l'union. Les débats se sont ouverts de suite, sur la partie équivoque de l'adresse. Ils ont été encore plus animés que la surveillance, Aigreur, personnalités, propositions indirectes de duel, tout y a été employé.

Enfin, après une discussion des plus vives & des plus bruyantes prolongée jusqu'au 6 pluviôse à six heures & demie du matin, on est allé aux voix sur le paragraphe contesté.

Pour l'amendement. . . . . 104 voix  
Contre. . . . . 109

A la suite de cette décision, le lord Castlereagh s'est écrié : « Qu'elle retombe toute entière, la responsabilité de l'avenir, sur la tête de ceux qui ont rejeté le projet ! Quant à moi, je ne désespere pas de voir le parlement d'Irlande solliciter lui-même, & sous peu de tems, la mesure qu'il vient de rejeter ».

A N G L E T E R R E.

Londres, le 13 pluviôse.

Le secrétaire d'état Dundas, vient d'adresser une lettre circulaire aux commandans des différens régimens des milices, où il les engage à s'assurer de ce qu'ils pensent relativement à leur envoi en Irlande. Déjà l'on prétend que le régiment d'Oxfordshire s'est engagé volontairement à y passer en entier. Une partie du régiment de Lincolnshire & du corps de Westminster a aussi contracté un pareil engagement. D'un autre côté, l'on assure encore que des régimens de milices irlandaises doivent passer en Angleterre. Toutes ces manœuvres n'ont pu, dans l'origine, avoir d'autre but que de forcer à l'union. Mais aujourd'hui qu'elle est formellement rejetée au parlement d'Irlande, il n'est guère présumable que le cabinet britannique réussisse mieux par ses menaces & même par ses moyens militaires, qu'il ne l'a fait par ses intrigues.

On excite aussi parmi les fencibles un ardeur de service volontaire. Le premier régiment de dragons légers a offert de servir sur le continent, & par-tout ailleurs où sa majesté voudra l'envoyer. C'est encore une manœuvre ministérielle pour engager les autres régimens de fencibles, qui sont au nombre d'environ quarante-cinq mille hommes, à passer sur le continent.

Le lord Auckland vient de partir définitivement pour l'Irlande. Le bruit s'étoit répandu d'abord qu'il alloit remplacer le marquis de Cornwallis. Mais nos gazettes ministérielles assurent aujourd'hui qu'il ne se rend à Dublin qu'en qualité de simple spectateur, pour étudier l'esprit public dans ce pays & s'assurer sur les lieux de la véritable situation des choses : personne n'est plus en état de juger des intérêts de l'Irlande, car il y a commencé sa carrière politique sous les auspices du vice-roi le comte de Carlisle, auquel il avoit été attaché en qualité de secrétaire d'état. Mais aussi on se rappelle que c'est ce même lord Auckland qui signa pour la Grande-Bretagne le fameux traité de Pilnitz.

M. Thomas G. Enville, depuis si long-tems repoussé du continent par les glaces & les vents contraires, s'est enfin embarqué le 10 de ce mois sur la frégate la Proserpine, qui doit le conduire à Cuxhaven.

Le 10 de ce mois, la flotte de la Manche est sortie de Portsmouth, sous les ordres du vice-amiral Thompson; elle doit croiser dans les parages de Brest.

Le même jour, un vaisseau de transport armé, le Veymouth, a mis à la voile de Spithead pour l'Irlande, avec des troupes à son bord.

Les journaux du gouvernement ne cachent plus le dépit qu'ils ressentent en voyant rejeter le projet d'union en Irlande. « Ce n'est pas une populace égarée, disent-ils, qu'il faut accuser de l'excès commis à Dublin, après que la ville eut été illuminée à la suite des résolutions définitives du parlement. Les Irlandais ont profité de cette occasion pour exercer des vengeances particulières sur des personnes qui leur étoient odieuses. On a cassé toutes les vitres chez le nouveau chancelier de l'échiquier, Corry, ainsi que chez le lord Castlereagh, sir John Blaquiere, le lord Omond, l'inspecteur en chef de la police, & enfin, par méprise, dit-on, chez le lord Powerscourt, qui avoit voté contre l'union. Mais on sait que dans cette circonstance on n'a fait que se venger de l'activité qu'a déployée le lord Powerscourt contre les rebelles de Wexford. Le même esprit de vengeance s'est manifesté relativement à M. Reynolds, qui le premier a dénoncé au gouvernement le lord Fitzgerald : quoique sa maison fut une des mieux illuminées de la ville, elle fut attaquée avec fureur & toutes les croisées fracassées dans un instant ».

On écrit de Wexford (Irlande) qu'un jeune enfant de quatre ans, James Moore Lette, vient d'être mis en liberté, après sept mois d'emprisonnement. Il avoit été accusé d'avoir commandé une colonne de rebelles à la bataille de New-Ross; on a enfin reconnu qu'il n'avoit tenu si long-tems un enfant dans un cachot; & sans examiner le fait, le tribunal a ordonné son élargissement.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Lucerne, le 19 pluviôse.

L'harmonie regne toujours dans notre directoire. Un grand repas a été donné pour célébrer l'anniversaire de la proclamation des droits de l'homme. Le citoyen Perrochet y a assisté. On a orné la salle où étoient inscrits les maximes de notre constitution. On a porté de nombreux toasts aux républiques amies.

- Au directeur président Glaire. — Sous la direction d'un pilote si sage, Le vaisseau peut voguer sans craindre le naufrage.
- Oberlin. — Des droits sacrés de l'homme il fut toujours l'apôtre. Sa patrie est son dieu, il n'en connoit point d'autres.
- Laharpe. — Le premier il osa braver l'oligarchie; Nouveau Tell, il brisa les fers de sa patrie.
- Ochs. — Législateur profond, & savant politique, Il fonda pour jamais le bonheur helvétique.
- Bay. — Naguères sénateur, du peuple il fut l'ami; Aujourd'hui directeur, il fera tout pour lui.

Le directoire helvétique vient de faire une proclamation contre l'ex-advoyer Steigner de Berne; Bourcard de Kirsgarten, un jeune Merian, tous deux de Bâle; le général Hertz, de Zurich, au service de l'Autriche, qui intriguait & complotent contre leur patrie dans la Souabe, où ils sont retirés.

Les nouvelles de Naples ont répandu la consternation à Vienne.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

La Rochelle, le 24 pluviôse.

Cinq des ex-députés condamnés par la loi du 19 fruct.



fidor, qui se rendent à Oleron, sont arrivés ici ce matin, Boissy, Villaret, Siméon, Paradis & Muraire. Ils ont été se présenter à la municipalité; ils doivent s'embarquer à une heure, & comme le tems est favorable, ils seront rendus avant la nuit au lieu de leur destination. Ils occupent seuls la diligence qui les a amenés.

Mailhe, Cochon & Doumer arrivés peu après eux, partiront en même tems. L'Homond est déjà à Oleron.

*Bruxelles, le 28 pluviôse.*

La marche des troupes vers les bords du Rhin continue avec la plus grande activité: il en a beaucoup défilé ces jours derniers par notre ville. On prépare encore des logements pour 4 à 5000 hommes venant de l'intérieur, qui se rendent à la même destination. On dit que, d'après l'arrivée d'un courrier du général Jourdan au général Colaud, l'ordre a été expédié dans nos contrées de faire précipiter la marche de ces forces vers le Rhin.

D'un autre côté, divers corps de troupes descendent le Rhin, en côtoyant la rive gauche par Mayence; l'ordre est donné d'établir deux ponts de bateaux sur le Rhin, aussitôt que le fleuve sera praticable. Le premier sera à Neuwied, & le second à Coblenz. Les forces destinées à se rendre sur les bords de la Lahn & de la Nidda, y défilent successivement.

On assure que pour le 15 ventôse prochain, l'armée qui se rassemble vers cette dernière partie de l'Allemagne, & qui sera forte de 70 à 80 mille combattans, sera prête à marcher en avant & à ouvrir la campagne, si l'obstination de l'Autriche nous force à la guerre.

Suivant les derniers avis de Wesel, on remarque beaucoup de mouvemens parmi les troupes qui composent l'armée d'observation. L'avant-garde doit sortir incessamment de ses quartiers; & passer le Weser. Des commissaires de vivres sont chargés de former des magasins de subsistances. Les mêmes avis ajoutent que l'on a repris les travaux relatifs à la forteresse de Wesel, qui avoient été suspendus pendant quelque tems.

Hier, on a conduit à Bruxelles un nombre considérable de jeunes gens de la première classe de la conscription: la plupart ont été enlevés dans nos cantons ruraux, surtout dans ceux de la Campine; ils doivent être conduits en Suisse, où ils seront enrégimentés. Des corps de troupes de toutes armes continuent les exécutions dans les campagnes, pour y mettre les loix en vigueur. Quant aux brigands, on n'en a plus aperçu depuis quelques jours.

La commission militaire séante à Tournay vient de condamner à la peine de mort plusieurs brigands, parmi lesquels sont quelques chefs, entr'autres le nommé Constant, qui a organisé la rébellion dans une partie de la Campine.

On assure que tous les otages de la ville de Bruxelles, détenus à Paris, seront relâchés dans une décade.

*Paris, le 29 pluviôse.*

Le ministre de la guerre, Schérer, paroît s'occuper de préparatifs de voyages qui annoncent qu'en effet il va commander l'une de nos armées.

Bernadotte commandera celle d'Allemagne: il part aujourd'hui pour Mayence.

— Championnet recevra, avec l'arrêté qui lui ôte le commandement de l'armée de Naples, l'ordre de se rendre de suite à Paris. Il paroît avoir tout à fait méconnu l'autorité du commissaire Faypoult. Celui-ci conservera vraisemblablement auprès de cette armée ses fonctions, dont il avoit, dit-on, donné sa démission.

— Il n'y aura point de séance publique demain au direc-

toire, comme on l'avoit d'abord annoncé; la présentation des drapeaux apportés par le général Lemoine est différée.

— On attend à Paris, demain ou après, Louis Buonaparte.

— La citoyenne Raucourt arrive ces jours-ci, & doit jouer bientôt à l'Odéon.

— Le citoyen Leroi est nommé commissaire du directoire exécutif près le bureau central du canton de Paris, & a été installé hier. Il a été ci-devant administrateur de police, & ensuite long tems chef de l'une des divisions des bureaux de la même administration.

— Dans la nuit du 26 au 27, le juge-de-peace de la division de la Cité a saisi en flagrant délit des contrefacteurs de bons de 25 francs, du second trimestre de l'an 6, de la trésorerie nationale, dont ils n'ont pas le flagramme.

— On assure qu'il y aura incessamment une organisation nouvelle & définitive de payeurs de département; il paroît qu'on n'en veut conserver qu'un par division militaire.

— La commission militaire de la 17<sup>e</sup> division, a condamné hier à la peine de mort le nommé Mathieu-Louis Lecompte-Dubois-d'Aix, âgé de 45 ans, né à Lahaye-Descartes, département d'Indre & Loire, ancien cadet gentilhomme dans la ci-devant légion de Souabe, convaincu d'émigration & de contravention à la loi du 19 fructidor, an 5. Il étoit en outre violemment soupçonné d'avoir pris une part très active dans des attroupemens chouaniques; il a même fait l'aveu d'avoir commandé, au nom du soi-disant Louis XVIII, la place de Palluau, dans le département de l'Indre.

— Pendant trois décades, à compter du 1<sup>er</sup> ventôse, on verra dans la salle du Laocoon, au palais national des Arts, les treize dessins présentés au ministre de l'intérieur pour l'embellissement des Champs-Élysées.

— Une lettre de Montdidier, du 26 pluviôse, annonce que dans cette commune on y a beaucoup souffert de l'inondation; que sept à huit maisons sont tombées, & que la rue de la route de Paris est encore impraticable.

— Le poème des *Georgiques françaises*, qui s'imprime chez Levrault, à Strasbourg, n'est pas aussi près de paroître qu'on l'espéroit. Il paroît que l'auteur l'a beaucoup remanié, changé, corrigé, au point qu'on est forcé de recommencer l'impression presque en entier.

— On écrit de Milan qu'on a intercepté une lettre du général Mack à un agent russe qui se trouvoit à Florence. Elle est datée des 1<sup>ers</sup> jours de son expédition. « Si j'étois sage, lui dit-il, je quitterois la partie. Personne, dans toute l'armée, ne veut se battre; les coups de bâton aux soldats, les arrêts aux officiers, rien n'y fait. »

— On écrit de Vienne que le ministre Thugut, sultant l'intérêt de l'empereur, résiste aux pressantes sollicitations des ambassadeurs russe, anglais & ottoman, qui le pressent à une rupture avec la république française.

— Voici une anecdote sue depuis long-tems, & curieuse pour l'histoire.

Le tems révèle chaque jour quelque secret. On sait actuellement que le comte de Cobenzel avoit proposé à Selz un vaste plan qui devoit changer toute la forme de l'Italie. La France auroit reçu la plus grande partie du Piémont; les républiques ligurienne & cisalpine auroient subi de nouvelles divisions & des pertes de territoire assez considérables; Mantoue & une certaine étendue de pays auroient formé le lot de l'empereur, etc.; mais le directoire n'a pas voulu accepter de pareilles propositions. Sa loyauté envers la Prusse, à qui ces arrangemens auroient



déplu, & son respect pour la liberté des nouvelles républiques italiennes, tout s'est réuni pour l'engager à écarter le plan du cabinet autrichien. Les mémoires du tems ne laisseront point échapper que le trône de Sardaigne a reçu à Selz la première secousse, & a d'abord été défendu par le directoire contre un cabinet monarchique, & selon l'heureuse expression de Buonaparte, *toujours essentiellement poloniseur.*

— Le prince de Hohenlobe-Bartenstein s'est démis de sa régence en faveur du prince héréditaire son fils, & il s'est retiré avec le prince Charles & la princesse Sophie au château de Groeningen, où il vivra avec un revenu de 4000 florins.

— La Porte ottomane a envoyé l'ordre au commandant des Dardanelles de rendre les plus grands honneurs à sir Sidney Smith lorsqu'il arriveroit. On l'attendoit à chaque instant.

### CORPS LEGISLATIF CONSEIL DES CINQ-CENTS.

*Séance du 29 pluviôse.*

Delhier, par motion d'ordre, invite le conseil à s'occuper enfin du rapport qui lui fut fait il y a huit mois par Foncez, sur les opérations de l'assemblée électorale de l'Ourthe, où il y a eu scission pour la nomination des administrateurs : un plus long retard, dit-il, exposerait les citoyens à manquer d'administrateurs ; & la discussion de ce rapport est d'autant plus urgente que nous touchons à l'époque des assemblées primaires. Il demande que ce projet soit discuté dans la décade prochaine. — Adopté.

Vézin, au nom d'une commission spéciale, fait adopter un projet qui établit un quatrième tribunal de police correctionnelle dans le département du Tarn.

Qirot est ensuite entendu pour un projet sur les réclamations des artistes de la manufacture d'horlogerie nationale de Besançon. Le directoire exécutif, dit-il, a pensé que la suspension provisoire de la loi du 19 brumaire an 6, réclamée par ces artistes, étoit nécessaire, & qu'autrement cette manufacture d'horlogerie ne pourroit pas soutenir la concurrence avec celles étrangères, telles que Genève & Neufchâtel : la commission a reconnu que vous deviez maintenir les arrêtés de l'ancien comité de salut public, & que vous deviez faire tout ce qui dépendoit de vous pour conserver à la France une population d'excellens citoyens, & ranimer le zèle & les talens des artistes de cette manufacture. Après cet exposé, le rapporteur fait adopter un projet qui suspend provisoirement, à l'égard de ces artistes, les effets de la loi du 19 brumaire.

Bailleul a la parole pour une motion d'ordre sur l'établissement des banques.

Vous avez, dit-il, renvoyé à une commission spéciale une pétition de plusieurs négocians tendante à établir une banque destinée à venir au secours du commerce, de l'agriculture & de l'industrie. Cet établissement a paru avantageux aux uns, d'autres en ont conçu des inquiétudes : on a répandu dans Paris & dans les départemens qu'on vouloit rétablir un papier-monnaie. Ces bruits ont fait rentrer les espèces, & peuvent être nuisibles au commerce. Cependant tout le monde sait qu'il ne réussiroit pas, & qu'il mourroit avant de naître. L'admission d'un nouveau papier est désormais reconnue impossible. Je demande que, pour faire cesser les inquiétudes auxquelles un plus long silence pourroit donner lieu, la

commission chargée de vous faire un rapport à ce sujet soit invitée à le faire sextidi prochain.

Lecoite - Puyraveau pense qu'il seroit peut-être imprudent de fixer un jour précis à la commission pour faire son rapport ; qu'elle n'auroit qu'un mauvais travail à présenter, & que les conceptions ne se commandent pas. Il demande que le conseil s'en rapporte à la commission.

En conséquence, la motion de Bailleul n'a aucune suite.

Crochon soumet à la discussion un projet qu'il présente au nom d'une commission spéciale à l'occasion des réclamations d'Antoine Trouffleau, condamné à mort pour falsification de promesses de mandats. Il présente un projet portant en principe :

« L'article 11 de la section 6 du titre 1<sup>er</sup>. de la seconde partie du code pénal est rapportée.

» Quiconque sera convaincu à l'avenir d'avoir falsifié des mandats, promesses de mandats, assignats ou toute autre espèce de papier-monnaie, ou d'avoir contribué à leur falsification ou introduction sur le territoire de la république, sera condamné à la déportation. »

Lecoite & un autre membre ont réclamé l'ajournement. D'autres demandent la question préalable sur le projet. Enfin, après quelques débats, la discussion est fermée & l'ajournement pur & simple est prononcé.

L'on reprend la suite de la discussion sur les gardes ruraux.

Après avoir entendu un orateur, le conseil ferme la discussion.

On demande la question préalable sur le projet. Talot insiste pour qu'on fixe un nouveau délai à la commission.

Thiessé s'oppose au renvoi à la commission & vote pour la question préalable. D'une part, dit-il, on veut donner à une armée de 50 mille gardes ruraux, cinq ou six cents hectares à garder pour chacun : d'une autre, leur solde s'éleveroit à 6 ou 700 francs, tandis que cette surveillance peut s'exercer à bien meilleur compte.

Talot observe qu'il paroît que l'opinant n'a pas lu le projet, puisqu'il n'y est nullement question d'armées.

Portiez (de l'Oise) demande que l'on distingue le principe d'avec le projet d'organisation, qui a été reconnu très-vicieux ; il pense que le conseil doit adopter le principe & renvoyer alors le projet à la commission.

Après quelques débats, la question préalable, appuyée par Soulhiez, est adoptée.

### CONSEIL DES ANCIENS.

*Séance du 29 pluviôse.*

Legrand fait le rapport sur la résolution qui établit un impôt sur le sel ; il répond aux différentes objections qui ont été faites contre la résolution par Giraud & les autres orateurs qui lui ont succédé, & propose au nom de la majorité de la commission dont il est l'organe, d'approuver la résolution.

Cornet la combat par des calculs ; il trouve que l'impôt sera peu productif, & propose de le remplacer par une augmentation de 16 millions sur la taxe des croisées, & par un léger impôt d'un centime par chaque livre de sel entrant dans les ports de la république.

La suite de la discussion est ajournée.

*Bourse du 29 pluviôse.*

Rente provis. 7 fr. 25 c. — Tiers consolidé 10 fr. 65 c. — Bons  $\frac{2}{3}$ , 1 f. 15 c. — Bons  $\frac{1}{4}$ , 1 fr. 5 c. — Bons des 2<sup>es</sup> dorn. mois de l'an 6, 83 fr. 25 c.

A. FRANÇOIS.

De l'Imprimerie de MEYMAZ, rue des Moineaux, n<sup>o</sup>. 423.